



FRANCE

PROTECTION SOCIALE

A soixante-dix ans, la Sécurité sociale ne fera pas l'économie de nouvelles réformes

- Les Français sont attachés à leur Sécu et à la conquête de nouveaux droits.
- Mais les contraintes financières restent élevées avec des déficits récurrents.

Solveig Godeluck
sgodeluck@lesechos.fr

Ce mardi, on fête l'anniversaire de la Sécurité sociale. A cette occasion, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, ouvre une journée de débats à Paris en présence des partenaires sociaux et du gratin de la protection sociale, avec un discours de François Hollande en point d'orgue. Que de chemin parcouru en soixante-dix ans ! A force de réformes et de conquêtes sociales, la Sécurité sociale a changé de visage. Elle ressemble à présent beaucoup plus... à l'idée que s'en faisaient ceux qui l'ont portée sur les fonts baptismaux en octobre 1945. Grâce à la création de la couverture maladie universelle (CMU), au ralliement des petits régimes sous la bannière du régime général ou bien à l'expansion de la politique familiale dans les années 1970, on n'a jamais été aussi près de réaliser l'objectif initial des « trois u » : universalité des droits, unité du régime, uniformité des prestations.

Et pourtant, les Français qui sont très majoritairement attachés à leur « Sécu » semblent être hantés par la perspective de la perdre. Selon un

sondage récent du Crédoc, sept Français sur dix pensent qu'ils faut la « réformer ». Et 47 % sont préoccupés, en particulier par le financement de leurs retraites. Leur inquiétude s'est nourrie de la succession stressante des réformes, jamais suffisantes pour rétablir l'équilibre. Le fait que la branche vieillesse repasse dans le vert l'an prochain fait figure de répit trompeur. Les prélèvements sociaux s'accroissent, grevant la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des salariés.

Par ailleurs, la prédominance malsaine d'une longue période de déficits ronge la confiance. Elle force surtout les gouvernants à réformer sous forte contrainte budgétaire. Alors que les années 1970 avaient vu croître les pensions et les allocations familiales et que les années 1980 ont été celles de la baisse de l'âge de la retraite, depuis les années 1990 les financiers sont aux manettes. Ils pilotent les dépenses de santé via un objectif national (Ondam), ils tentent de limiter la casse sur les droits à retraite, ils réalisent des économies en mettant ici des plafonds de revenus, là des modulations de prestations comme pour les allocations familiales depuis juillet.



Cela ferait presque oublier que les conquêtes sociales continuent à se succéder. Il y a eu le revenu minimum d'insertion, devenu revenu de solidarité active en incluant les travailleurs pauvres. L'an prochain, il s'ouvrira aux 18-25 ans avec la nouvelle prime d'activité. Autre avancée, la CMU, qui va être consacrée en 2016 dans la « protection universelle maladie » sur le seul critère de résidence de l'assuré.

Des régimes plus intégrés

Et ce n'est pas fini. A l'avenir, les régimes de protection sociale devraient être de plus en plus intégrés. Après l'absorption de la partie « régime obligatoire » de la mutuelle des étudiants par la Sécurité sociale, le projet de loi de financement pour 2016 prévoit la possibilité de déléguer la gestion d'autres régimes sans passer par le Parlement, par un simple décret – ce qui fait bondir les partenaires sociaux. Intégré financièrement au régime général depuis 2015, le régime social des indépendants (RSI) pourrait à terme aligner cotisations et prestations. « Certains régimes sont maintenant des coquilles vides qui pourraient disparaître », explique l'historien du social, Bruno

Valat, en citant une caisse des mines sans mineurs. Autre réforme dans l'air du temps : la prise en compte croissante des revenus pour minorer les prestations, par exemple en modulant l'aide au logement ou en plafonnant fortement les indemnités chômage. « Notre système social est faiblement redistributif, pointe le chercheur, on pourrait chercher à l'accentuer. » Enfin, la Sécurité sociale ne peut pas ignorer les nouveaux risques. Faudra-t-il créer une branche dépendance, avec une cotisation obligatoire ? Ou inclure la formation, comme le demande le patron de FO ? Pour Dominique Libault, qui dirige l'Ecole de la Sécurité sociale, une nouvelle mission se profile : « On ne peut plus se contenter de solvabiliser l'arrivée d'un enfant ou le maintien à domicile des personnes âgées. Il faut apporter des services, de l'accompagnement. » Un sacré chantier, à soixante-dix ans.



L'éditorial de
Jean-François Péresse |
Diaporama « Petite histoire de la
Sécurité sociale » sur lesechos.fr

Le chantier prioritaire pour quatre experts



DR

**Bruno Valat,
au CNRS, Toulouse II**

« Avant de réformer la Sécurité sociale elle-même, il faudrait libérer le marché du travail. Par exemple, en favorisant la concurrence dans les services, taxis, notaires, greffiers... On manque plus d'emplois que de droits aujourd'hui. D'autant plus que notre système d'assurance sociale est en grande partie lié aux revenus du travail. Créer des emplois permettrait de dégager des recettes pour la Sécurité sociale. »



Stéphane Audras/REA

**Bruno Chrétien,
président de l'Institut
de la protection sociale**

« On ne fera aucune réforme profonde si on ne commence pas par supprimer les régimes spéciaux des parlementaires et de la SNCF, de la RATP ou d'EDF. Il faut que les hommes politiques donnent l'exemple. Ensuite, on pourra rééquilibrer les comptes de la branche vieillesse en faisant reculer l'âge de la retraite à 65 voire 67 ans. Et faire basculer l'assurance-maladie du curatif vers le préventif. »



AFP

Dominique Libault, directeur de l'Ecole nationale supérieure de la Sécurité sociale
« Faisons voter la loi de financement de la Sécurité sociale en équilibre. Une loi organique fixerait le principe de l'équilibre structurel – afin qu'en période de crise l'amortisseur social continue à fonctionner. L'origine du déficit, c'est un déficit de la décision politique. Le déséquilibre n'est pas inhérent à la Sécurité sociale, les Allemands l'ont montré en anticipant les réformes nécessaires. »



MaxPPP

Bruno Palier, économiste à Sciences po
« Après le plan français de Sécurité sociale de 1945, nous devons lancer un plan français d'investissement social. Nous manquons de main-d'œuvre qualifiée à l'ère de l'économie de la connaissance. Il va falloir construire le capital humain, avec un accueil de qualité dans les crèches et les écoles, mobiliser les femmes et les exclus sur le marché du travail, et ouvrir la formation continue à ceux qui en ont le plus besoin. »

